

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2016

La **section de fonctionnement** fait apparaître :

- des recettes de l'ordre de 1 161 782.54, -des dépenses de l'ordre de 619 835.79
- soit un excédent de fonctionnement de clôture de **541 946.75**

Cet excédent sera reporté au budget primitif 2017 suivant délibération d'affectation du résultat :

- en investissement compte 1068 pour 462 445.82 € (somme égale au besoin de financement de l'investissement et des restes à réaliser)
- en fonctionnement compte 002 pour 79 500.93 € (en excédent de fonctionnement reporté)

La **section d'investissement** fait apparaître :

- des recettes de l'ordre de 432 928.33 €, -des dépenses de l'ordre de 524 006.15€
- soit un déficit d'investissement de clôture de **91 077.82€**

Ce déficit sera reporté au budget 2017 en Investissement Dépenses compte D001 Solde d'exécution négatif.

Sur ce compte administratif le montant des restes à réaliser correspond principalement aux travaux d'aménagement de Malpas (Mill'club rue du stade et Choumadou), travaux prévus sur le budget 2016 et qui se réalisent en grande partie sur 2017.

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont approuvés à l'unanimité.

Taux d'imposition 2017. Ils seront votés lors de la prochaine réunion.

CISPD - Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance –

Madame Hélène BONNEMAIRE est désignée pour représenter la commune au sein de cet organisme.

EPF-Smaf – Etablissement public foncier-

La communauté d'agglomération adhère à l'EPF-Smaf, ce qui lui permet ainsi qu'à toutes les communes membres de faire intervenir cet organisme pour procéder à toute acquisition foncière en vue de la constitution de réserves foncières ou la réalisation de projets d'aménagements.

Deux délégués doivent représenter la commune. Le conseil municipal désigne :

- Georges ASSEZAT comme délégué titulaire
- Rémi BARBE comme délégué suppléant

Biens sans maître

Un arrêté préfectoral indique des biens sans maître situés sur la commune de Cussac-sur-Loire. Ces biens peuvent être incorporés dans le domaine communal.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour l'incorporation de ces biens dans le domaine communal, soit les parcelles A1081 à montlut, B191 à Las Plones, B355 à Ribaute et C224 à Bêche soleil.

Motion pour la RN88

Le Conseil Municipal,

- Apporte son soutien au Président de Région Laurent Wauquiez pour le projet de mise à deux fois deux voies de la RN 88 entre Yssingaux et Lachamp.
- Demande au Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'intervenir pour la réalisation de la partie sud de la déviation du Puy jusqu'au carrefour du Fangeas.

Monsieur le Maire rappelle que Jean-Pierre VIGIER député œuvre toujours pour la réalisation de la fin de la déviation du Puy jusqu'au Fangeas.

Cabines téléphoniques

Orange nous informe de l'enlèvement des cabines téléphoniques situées sur la commune avant fin 2017.